SIVU Ecole « Le Petit Prince »
Séance du 13 février 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE DU SIVU

DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février, à dix-sept heures trente, le Comité du SIVU, dûment convoqué, s'est réuni en salle des commissions à la mairie de Lys-lez-Lannoy.

Date de convocation : le 28 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de membres présents : 6
Excusés : 1

Présents - Monsieur Michel COLIN, Président ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Laurent MAIRESSE, Monsieur Emmanuel RICOUART, Monsieur Konrad WALLERAND, membres du comité.

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Gaëtan JEANNE

Excusée : Madame Christelle BAEYAERT

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel RICOUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article L.5217-10-4, un débat préalable doit intervenir au conseil syndical dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.
Appelé débat d'orientation budgétaire (DOB), il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Ce débat a eu lieu lors du Conseil Syndical du 13 février 2026, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

Le comité, le 13 février 2026
Ouï cet exposé
Adopte les conclusions du rapport
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Michel COLIN
Le Président



Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

CA du 13.02.2026 – ar

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SIVU ECOLE LE PETIT PRINCE



Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

SOMMAIRE

Préambule p 3

I. Le contexte économique et financier p 5

1. La conjoncture économique internationale et nationale p 5

2. Situation financière du secteur communal p 9

II. Principales dispositions du projet de loi de finances 2026 concernant les collectivités locales p 11

III. Analyse rétrospective et prospective 2021-2026 p 12

1. Etat des C.A. entre 2021 et 2025 p 14

2. Etat des B.P. entre 2022 et 2026 p 15

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par l'article L.5217-10-4 du CGCT rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et de discuter en conseil municipal des grandes orientations du prochain budget.

Celui-ci a été modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'effectue désormais sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Ce ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature et durée effective du travail...).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu exact du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission. Le ROB n'est pas qu'un document interne. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être transmis au préfet de département, au président de l'EPCI dont la commune est membre et être mis à la disposition du public, en mairie. Le public doit être avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen (site internet, publication,...). Le ROB devra être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra, en outre, être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018–2022, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent également leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat a donc pour objectif de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites dans le budget primitif 2026, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité mais aussi permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population lyssoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et politique difficile, ainsi que la situation financière locale.

Le vote du budget primitif 2026 est envisagé le 3 mars prochain.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1 - Conjoncture économique internationale et nationale

*Au niveau mondial[1,3],

Tableau 1.1. La croissance du PIB mondial devrait ralentir l'année prochaine et ne se redresser que lentement

	Moyenne 2013-2019	2024	2025	2026	2027	2025 T4	2026 T4	2027 T4
				Pourcentage				
Croissance du PIB en volume[1]								
Monde[2]	3.4	3.3	3.2	2.9	3.1	3.0	3.0	3.1
G20[2]	3.5	3.4	3.2	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2
OCDE[2]	2.3	1.7	1.7	1.7	1.8	1.5	1.8	1.8
États-Unis	2.5	2.8	2.0	1.7	1.9	1.8	1.6	1.9
Zone euro	1.9	0.8	1.3	1.2	1.4	1.0	1.5	1.4
Japon	0.8	-0.2	1.3	0.9	0.9	0.5	1.3	0.7
Non-OCDE[2]	4.4	4.5	4.4	3.9	4.0	4.1	3.9	4.1
Chine	6.8	5.0	5.0	4.4	4.3	4.7	4.3	4.3
Inde[3]	6.8	6.5	6.7	6.2	6.4			
Brésil	-0.4	3.4	2.4	1.7	2.2			
Taux de chômage dans l'OCDE[4]	6.5	4.9	5.0	5.0	4.9	5.0	5.0	4.9
Inflation[1]								
G20[2,5]	3.0	6.3	3.4	2.8	2.5	2.9	2.6	2.4
OCDE[6]	1.6	5.0	4.2	3.5	2.8	4.2	3.1	2.6
États-Unis[7]	1.3	2.6	2.7	3.0	2.3	3.0	2.9	2.1
Zone euro[8]	0.9	2.4	2.1	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0
Japon[9]	0.9	2.7	3.2	2.2	2.1	2.7	2.2	2.1
Solde des administrations publiques dans l'OCDE[10]	-3.1	-4.7	-4.5	-4.6	-4.6			
Croissance du commerce mondial en volume[1]	3.3	3.9	4.2	2.3	2.8	3.3	2.7	2.9

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.
2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.
3. Exercice budgétaire.
4. Pourcentage de la population active.
5. Inflation globale.
6. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les consommations privées nominales, en parités de pouvoir d'achat.
7. Déflateur des dépenses personnelles de consommation.
8. Indice des prix à la consommation harmonisé.
9. Indice national des prix à la consommation.
10. Pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118.

Selon l'OCDE, la croissance mondiale devrait ralentir, passant de +3,2% en 2025 à +2,9% en 2026 avant de remonter à +3,1% en 2027.

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience surprenante en 2025 alors qu'elle a dû faire face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.
La croissance a évolué de manière contrastée dans les économies avancées.
Aux Etats-Unis, la croissance de la consommation privée a ralenti par rapport à 2024. Par contre, des investissements très importants dans l'innovation (IA, TIC (technologies de l'information et des communications) leur ont permis de garder un PIB relativement élevé.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

La croissance a bien résisté dans de nombreuses économies émergentes malgré les droits de douanes US grâce à leur investissement rapide dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)
A l'inverse, dans la zone euro, la croissance des investissements des entreprises est globalement restée atone.

Au niveau de l'OCDE, la hausse annuelle de l'inflation mesurée par les prix à la consommation devrait se modérer pour s'établir à +3,5% en 2026 et à +2,8% en 2027, contre +4,2% en 2025.
D'ici à la mi-2027, l'inflation devrait être revenue au niveau de l'objectif dans la quasi-totalité des grandes économies.

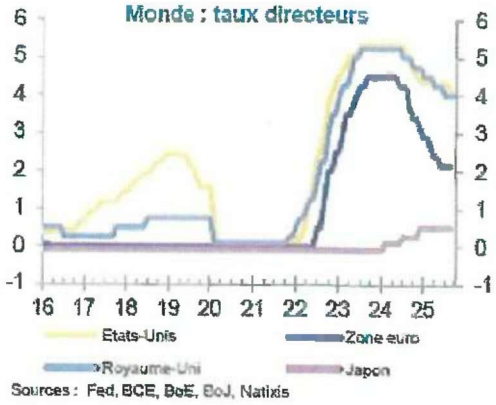

Côté politique monétaire, la Fed poursuit son cycle de baisse de taux tandis que la BCE s'arrêterait à 2%. La BCE considérant qu'elle serait capable à ce niveau de faire face aux différents chocs.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane qui ne sont pas encore pleinement ressentis ou le durcissement des mesures de contrôle des exportations de produits critiques comme les terres rares pourraient amener à une reprise de l'inflation, un alourdissement de la charge de la dette et à un assombrissement des perspectives de croissance.

La montée du protectionnisme, l'incertitude géopolitique et les perspectives de croissance médiocres accentuent la nécessité d'engager des réformes structurelles profondes afin d'augmenter le niveau de vie, d'accroitre la résilience et d'améliorer les perspectives de viabilité de la dette.

* Dans la zone Euro[1,3],

L'OCDE prévoit, en zone Euro, une croissance passant de +1,3% en 2025 à +1,2% en 2026 et +1,4% en 2027.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à +2,9% en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique alors que l'activité reste faible en Allemagne. L'année prochaine, la croissance allemande devrait redémarrer sous l'effet d'un plan de relance massif qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

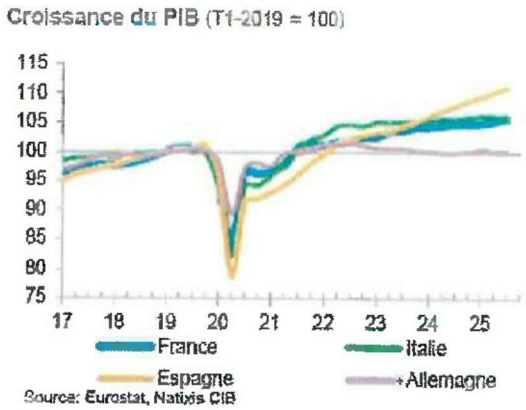

L'inflation, elle, atteindrait +2,1% en 2025, +1,9% en 2026 et +2,0% en 2027.

*Au niveau national[2,3]

-Selon la Banque de France, la croissance du PIB devrait passer de 0,7% en 2025 à 0,9% en 2026, et à 1,1% en 2027.
La croissance serait freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude politique.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	0,0	*0,1*	*- 0,1*	*- 0,1*
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	0,0	*0,0*	*- 0,1*	*0,0*
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	0,0	*- 0,2*	*- 0,1*	*0,0*
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,6	7,4
	0,0	*- 0,1*	*- 0,1*	*0,0*

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.
Sources : Insee pour 2024 (comptes nationaux trimestriels du 29 août 2025), projections Banque de France sur fond bleuté.

Selon les analyses de la Banque de France, l'inflation totale se maintiendrait sous la cible des 2% en 2026 et 2027 et resterait une des plus faibles de la zone euro.
En 2025, l'inflation (IPCH) serait prévue à 1,0% en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services et atteindrait 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

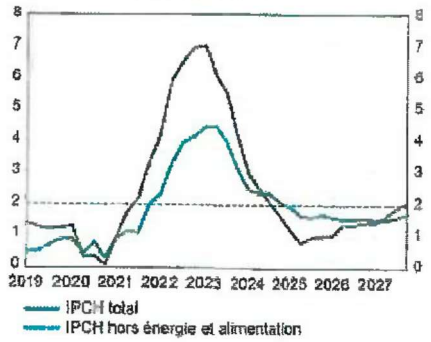

-Le taux de chômage en France est stable et s'élève à 7,7% au 3eme trimestre 2025.

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)

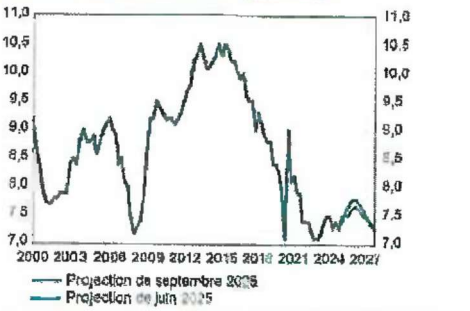

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

-En 2026, le gouvernement projette de ramener le déficit public à -4,7% du PIB après un déficit de -5,4% du PIB en 2025.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

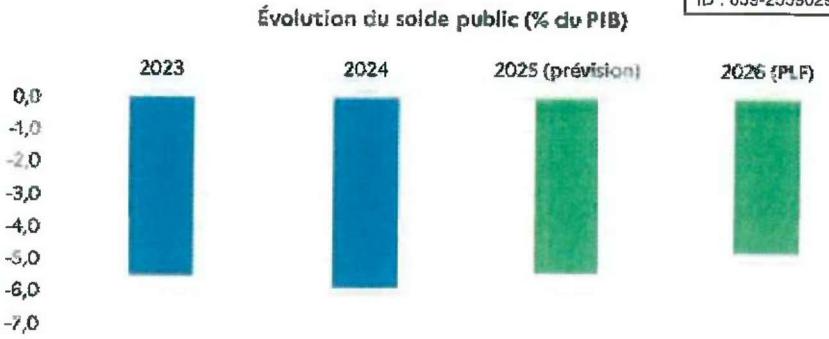

Présentation générale du PLF2026

Rappelons que la France demeure sous le coup d'une procédure pour déficit excessif depuis juillet 2024 dans le cadre des nouvelles règles budgétaires européennes, du fait d'un déficit public supérieur au seuil de 3% du PIB.
Dans ce cadre, la France est tenue par une trajectoire de croissance annuelle maximale de la dette primaire nette et un retour sous les 3% de déficit fixé à 2029.

-La dette de la France s'établit à 3 482 milliards d'euros au 3eme trimestre 2025 (117,4% du PIB) soit une augmentation de + 181 Mds d'euros supplémentaires entre 2024T3 et 2025T3 (source INSEE).
La charge de la dette s'élèverait à plus de 60 Md€, soit le 2eme poste budgétaire de l'Etat, après l'Education nationale.

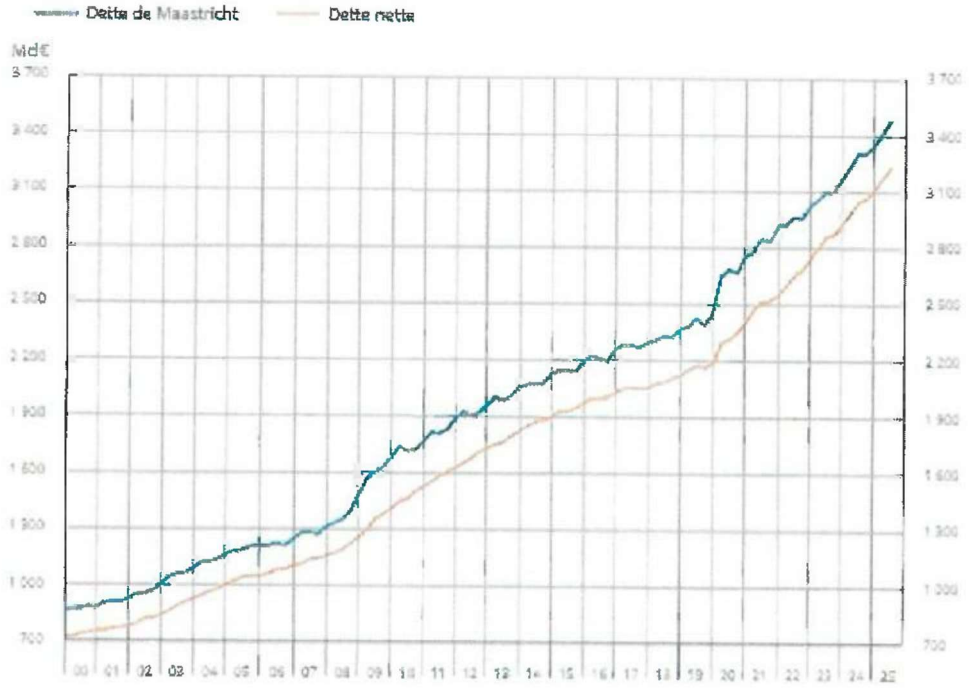

Source : Comptes nationaux - Insee, DGFiP, Banque de France.

La France présente le troisième ratio de dette publique le plus élevé de la zone euro après la Grèce et l'Italie.
La trajectoire de forte augmentation du ratio d'endettement de la France depuis 2023, serait unique au sein de la zone euro puisqu'elle aurait tendance à décroître avant de se stabiliser pour les autres pays.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

Ratio de la dette publique au PIB en zone euro (en %)

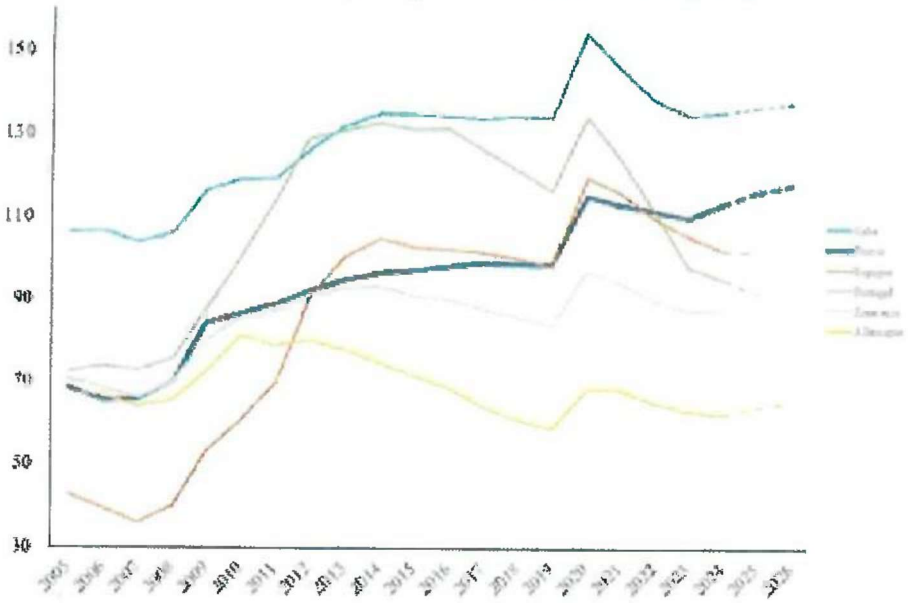

Source : Haut Conseil des finances publiques, avis sur le PLF et le PLFSS 2026 (à partir des PSMT et RAA des pays concernés)

1. *Perspectives économiques de l'OCDE, n°118, décembre 2025.*
2. *Projections macroéconomique de la Banque de France – septembre 2025*
3. *DOB 2026 Caisse d'Epargne*

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

2 - Situation financière du secteur communal [4]

Au 1er janvier 2024, la France métropolitaine et les DOM comptaient 34 935 communes contre 34 945 au 1er janvier 2023. Par ailleurs, on comptait 1 254 EPCI à fiscalité propre, soit le même nombre qu'en 2023.

- En 2024, des dépenses de fonctionnement toujours à la hausse pour les communes.

GRAPHIQUE 3 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)

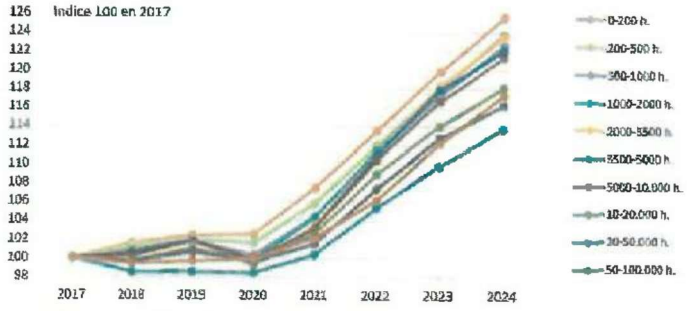

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

indice 100 en 2017

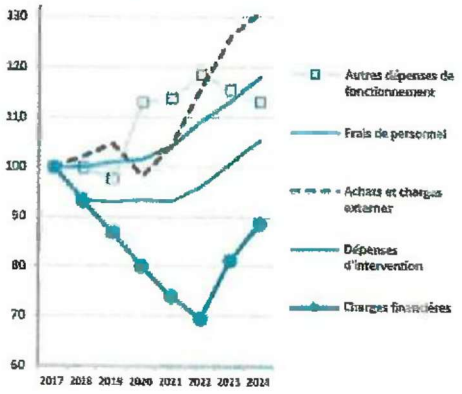

Les dépenses de fonctionnement augmentent toujours, mais connaissent une décélération en 2024 : + 4,2 %, après +5,0% en 2023 et + 5,9 % en 2022.
Cela concerne toutes les strates de taille des communes avec néanmoins des disparités. Plus une commune est grande, moins ses dépenses de fonctionnement augmentent.
Les dépenses « achats et charges externes » s'accroissent de +4,1%, soit moitié moins que les fortes hausses enregistrées en 2023 (+8,5%) et 2022 (+11,1%). Le poste « énergie » n'augmente plus que de +5,3% au lieu de +25% en 2023 et +30% en 2022 dans un contexte de ralentissement de l'inflation.
Par contre, les primes d'assurance sont en hausse.
Les frais de personnel continuent de progresser (+4,3%, après + 3,6% en 2023).
Les frais d'intervention continuent d'augmenter en 2024 avec +4,7%, comme en 2023.
Les charges financières, quant à elles, continuent de croître et replacent leur niveau au-dessus de celui de 2019.

- Des recettes de fonctionnement en augmentation +3,0 % (+5,6% en 2023) pour l'ensemble des strates de taille des communes.

GRAPHIQUE 5 – ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)

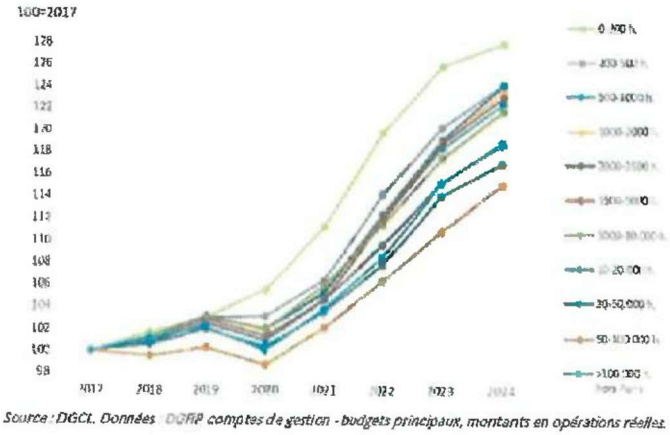

Source : DGCL. Données : DGFiP comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

indice 100 en 2017

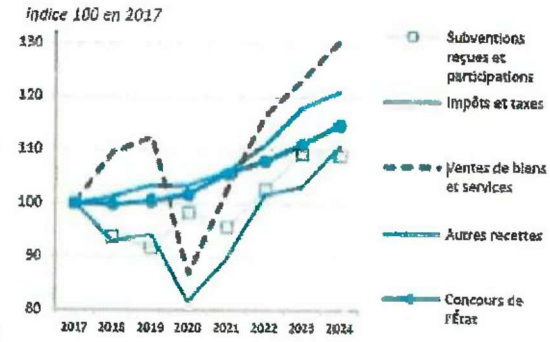

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

Comme pour l'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'[illegible] fonctionnement connait des disparités. Les recettes de fonctionnement augmentent le plus pour les communes de taille moyenne.

Le produit des impôts directs augmente de +4,3% après +7,5% en 2023. Les produits de la taxe foncière progressent en 2024 de +5,2%.

Les impôts indirects connaissent une baisse sensible (-6,4%) avec la chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en lien avec le recul des transactions immobilières en 2024.

Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes.

Les « ventes de biens et services » et certaines « autres recettes de fonctionnement » continuent leur progression (+5,9%) quelle que soit la taille de la commune.

Les subventions reçues et participations sont en léger repli de -0,3% après +6,6% en 2023.

- Dynamisme des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes.

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) des communes continuent à augmenter en 2024 de + 9,5% après +9,4% en 2023 et +10,7% en 2022. En excluant Paris de l'analyse, les dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes.

- Baisse de l'autofinancement pour les petites communes et les très grandes, atonie ou croissance pour les autres.

L'épargne brute évolue négativement de -3,1%, mais reste stable pour les strates de 10 000 à 50 000 habitants.
L'épargne nette est, globalement, en baisse de -5,0 %, mais s'accroit pour les strates de 2 000 à 20 000 habitants entre +2,6% à +5,0%.

1B - ÉVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE EN 2024



- L'encours de la dette, en 2024, augmente légèrement : +1,4% après une très légère baisse de -0,1% en 2023. Cette évolution est étroitement liée à la taille : plus une commune est grande, plus la dette s'accroit.

[4]*Données issues du rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale édition 2025*

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

II – PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026

Le 23 décembre 2025 a été voté une motion de censure qui a mis fin aux débats relatifs au PLF 2026. Cela signifie que les mesures prévues par ce PLF pour faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques ou la mise en place de nouvelles ressources fiscales n'entreront pas en vigueur au 1er janvier 2026.

Afin d'assurer la continuité des pouvoirs publics, l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1/8/2001 relative aux lois de finances prévoit, dans ces circonstances, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale.

Cette loi spéciale permet 3 types d'autorisations au Gouvernement :
- autorisation à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics.
- reconduction des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales
- autorisation d'emprunt, de gestion de la dette et de trésorerie de l'Etat.

Pour rappel, les principales mesures du PLF2026 impactant les collectivités territoriales étaient :
-baisse des variables d'ajustement (-527 millions d'euros) supportée par l'ensemble des collectivités,
-majoration de 290 millions d'euros des dotations de péréquation des communes : + 150 millions pour la DSR et + 140 millions pour la DSU,
-élargissement du nombre de communes éligibles au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO), augmentation du DILICO à 2 Mds contre 1 Md en 2025.
-suppression du FCTVA part fonctionnement, décalage d'un an de la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre,
-Baisse de 25% des allocations compensatrices relatives à la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels. Ce dispositif tend à ramener la compensation au niveau qui était le sien en 2021,
-diminution du Fonds vert (650 millions en 2025 contre 1,15 Md en 2025),
-augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL (3 points).

L'absence de vote du PLF2026 pourrait accentuer le déficit public pour atteindre 5,5% du PIB si le budget de l'Etat n'est pas voté début 2026.
L'adoption d'une loi spéciale complique la trajectoire de la France pour réduire son lourd déficit public qui était prévu à 4,7% l'an prochain.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

III – Analyse rétrospective et prospective 2021-2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Constat : La variation globale des comptes administratifs de 2025 sur 2021 est en baisse de - 9,23% et de -4,31% entre 2024 et 2025.

Cette variation entre 2024 et 2025 provient essentiellement :
- de la baisse des participations villes membres (- 42 279 €, -6,16%), soit 644 552 € en 2025 au lieu de 686 831 € en 2024,
- d'une recette exceptionnelle sur 2024 (- 11 501,30 €) régularisant le compte DFT de la régie scolaire du SIVU,
- d'une augmentation de l'excédent (+ 18 074 €, +72,68%).

Nous assistons également à une poursuite de la baisse des effectifs scolaires (306 enfants en 2025 contre 308 enfants en 2024).

Prévision **:** les recettes de fonctionnement diminuent de - 7,77% entre le BP2025 et le BP2026 et de - 9,04% entre le BP2022 et le BP2026.

Cette variation entre les BP2025 et BP2026 provient, entre autres,
- des redevances (+ 3 000 €, +3,53%),
- du FCTVA (+ 1 900 €)
- de la participation des villes (- 80 516 €, - 10,59%), soit 679 547 € au BP2026 au lieu de 760 063 € au BP2025.

L'excédent est prévu à 49 558,31 € au BP2026.

Dépenses

Constat : la variation globale des comptes administratifs de 2025 sur 2021 est en diminution de - 15,09% et de – 6,51% entre 2024 et 2025.
Cette variation entre 2024 et 2025 est due, entre autres,
- aux charges à caractère général (- 11 148 €, -5,36%) : fluides (+ 6 780 €), fournitures de petit équipement (+ 4 540 €), consommables (- 4 323 €), entretien des bâtiments (-3 521 €), entretien du matériel (+ 2 373 €), transports scolaires (-3 562 €), prestations de services (- 12 617 € : 3 569 € classes de découverte, 4 261 € prestations informatiques)...
- aux frais de personnel (- 40 835 €, -8,91%) en raison d'une diminution des effectifs,
- aux amortissements (+ 8 097 €, +86,31%) variant en fonction des acquisitions antérieures
- aux charges financières (- 1 726 €, -6,99%).

Prévision : les dépenses de fonctionnement diminuent de – 9,04% entre le BP2022 et le BP2026, et de - 7,77% entre le BP2025 et le BP2026.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont stables entre le BP2025 et le BP2026
- Les charges de personnel diminuent de – 39 998 €, soit – 8,13%

Effectifs	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Titulaires et stagiaires	17	16	14	13	12	10

- Les autres charges concernent essentiellement la subvention à l'Amicale du Personnel
- Les amortissements diminuent (- 2 650 €, -18,09%)
- Les charges financières diminuent (- 5 620 €, -23,01%)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

Pour la section de fonctionnement, le budget 2026 est estimé à 819 005 €
Soit une diminution de - 7,77% par rapport à l'année dernière.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Constat : Les recettes d'investissement augmentent de + 30 901 € (+ 53,30%) entre le CFU2024 et le CFU2025 : + 8 097 € (+ 86,31%) pour les amortissements et + 22 804 € (+ 46,93%) pour les dotations (affectation de résultats).

Prévision : les recettes d'investissement sont en diminution (- 9,38%) entre les BP2025 et BP2026.

- Les amortissements, comme indiqués en section de fonctionnement, diminuent de -18,09%. Ils sont évalués à 12 000 € au BP2026 au lieu de 14 650 € au BP2025,
- Le FCTVA augmente légèrement : 1 252 € en 2026 contre 333,76 € en 2025. Rappelons que nous sommes en N-2. Cela signifie que le FCTVA 2026 correspond aux dépenses d'investissement réalisées en 2024. L'affectation des résultats est prévue à 75 057,33 € (+5,62%),
- Le virement diminue de -19,69% à 80 498 €.

Dépenses

Constat : La variation globale des comptes administratifs de 2025 sur 2021 est en augmentation de + 44,40% et de + 69,26% de 2025 sur 2024. Le capital restant dû pour la CDC est de 647 983,74 € à fin 2025 pour une durée résiduelle de 10 ans avec une annuité de 74 134,47 €.

Prévision :

- Il n'y a pas de restes à réaliser au B.P.2026.
- Le remboursement en capital augmente : + 5 935 €, (+ 11,94%)
- Concernant les achats ou travaux, les prévisions pour l'année 2026 sont évaluées à 38 100 €, soit - 61,00% par rapport au BP2025. Les investissements prévus sont, entre autres, le remplacement des balises anti-intrusion ou encore le remplacement de la VMC.
- Le solde d'exécution (déficit antérieur : 75 057,33 €) a été repris comme l'a été l'excédent en fonctionnement.

Pour la section d'investissement, le budget 2026 est estimé à 168 807 €, soit une diminution de -9,38% par rapport à 2025.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

COMPTES ADMINISTRATIFS

	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	CFU2025	2025/2021	2025/2024
RECETTES FONCTIONNEMENT							
EXCEDENT	33 913	42 610	24 652	24 869	42 943	26,63%	72,68%
ATTENUATION DE CHARGES		1 800		1 066	2 490		133,58%
REDEVANCES	87 855	89 615	86 941	91 070	90 229	2,70%	-0,92%
PARTICIPATIONS	740 553	759 922	756 103	689 684	647 762	-12,53%	-6,08%
FILET DE SECURITE			29 631				
PRODUITS GESTION COURANTE	1	2	3 624		2	100,00%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	840	1 822	0	12 102			
REPRISE SUR AMORTISSEMENT			88		102		
TOTAL	**863 162**	**895 771**	**901 039**	**818 791**	**783 528**	**-9,23%**	**-4,31%**
DEPENSES FONCTIONNEMENT							
CARACTERES A CARACTERE GENERAL	200 558	247 569	267 153	207 999	196 851	-1,85%	-5,36%
CHARGES DE PERSONNEL	545 913	559 298	516 630	458 269	417 434	-23,53%	-8,91%
AUTRES CHARGES	4 471	5 150	4 816	4 437	4 175	-6,62%	-5,90%
CHARGES FINANCIERES	8 107	8 001	25 340	24 700	22 974	183,38%	-6,99%
AMORTISSEMENT	16 986	16 080	14 287	9 381	17 478	2,90%	86,31%
TOTAL	**776 035**	**836 098**	**828 226**	**704 786**	**658 912**	**-15,09%**	**-6,51%**
RECETTES INVESTISSEMENT							
AMORTISSEMENT	16 847	16 080	14 287	9 381	17 478	3,75%	86,31%
DOTATION FONDS RESERVE (Y COMPRIS LE 1068)	62 370	48 635	35 613	48 590	71 394	14,47%	46,93%
TOTAL	**79 217**	**64 715**	**49 900**	**57 971**	**88 872**	**12,19%**	**53,30%**
DEPENSES INVESTISSEMENT							
DEFICIT	53 028	34 307	33 434	41 856	38 879	-26,68%	-7,11%
EMPRUNT ET DETTES	56 886	57 455	56 287	47 359	49 715	-12,61%	4,97%
MATERIEL LOGICIELS DIVERS	3 610	6 387	2 035	7 635	75 336	1986,87%	886,72%
TOTAL	**113 524**	**98 149**	**91 756**	**96 850**	**163 930**	**44,40%**	**69,26%**

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260213-D2026_1-DE

PREVISIONS BUDGETAIRES

	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026	2026/2022	2026/2025
RECETTES FONCTIONNEMENT							
EXCEDENT	42 610	24 652	24 869	42 943	49 558	16,31%	15,40%
REDEVANCES	98 000	70 000	77 000	85 000	88 000	-10,20%	3,53%
PARTICIPATIONS ETAT CAF			11 500				
FCTVA		2 174	1 197		1 900	100,00%	100,00%
PART. COMMUNES	759 794	788 981	750 405	760 063	679 547	-10,56%	-10,59%
TOTAL	**900 404**	**885 807**	**864 971**	**888 006**	**819 005**	**-9,04%**	**-7,77%**
DEPENSES FONCTIONNEMENT							
CARACTERES GENERALES	274 507	286 624	293 257	251 918	251 855	-8,25%	-0,03%
CHARGES DE PERSONNEL	552 000	516 500	486 500	491 848	451 850	-18,14%	-8,13%
AUTRES CHARGES	4 970	4 867	5 422	4 939	4 002	-19,48%	-18,97%
CHARGES FINANCIERES	8 590	12 621	26 077	24 420	18 800	118,86%	-23,01%
VIREMENT INVES.	44 257	50 908	44 315	100 231	80 498	81,89%	-19,69%
AMORTISSEMENT	16 080	14 287	9 400	14 650	12 000	-25,37%	-18,09%
TOTAL	**900 404**	**885 807**	**864 971**	**888 006**	**819 005**	**-9,04%**	**-7,77%**
RECETTES INVESTISSEMENT							
VIREMENT FONCT.	44 257	50 908	44 314	100 231	80 498	81,89%	-19,69%
AMORTISSEMENT	16 080	14 287	9 400	14 650	12 000	-25,37%	-18,09%
DOTATION FONDS RESERVE (y compris 1068)	48 634	35 613	48 590	71 394	76 309	56,90%	6,88%
TOTAL	**108 971**	**100 808**	**102 304**	**186 275**	**168 807**	**54,91%**	**-9,38%**
DEPENSES INVESTISSEMENT							
DEFICIT	34 307	33 434	41 856	38 878	75 057	118,78%	93,06%
EMPRUNT ET DETTES	57 455	56 287	47 359	49 715	55 650	-3,14%	11,94%
MATERIEL TRAVAUX	17 209	11 087	13 089	97 682	38 100	121,40%	-61,00%
TOTAL	**108 971**	**100 808**	**102 304**	**186 275**	**168 807**	**54,91%**	**-9,38%**